



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/12/2024

**Séance du 12 décembre 2024**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon**

**Conseillers Municipaux en exercice : 55**

**Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE

**Étaient absents :**

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

**OBJET : 41 - Caisse des Ecoles – Transfert d'une dotation de l'Etat au titre de la Politique de la Ville**

Délibération n° 007787

## Caisse des Ecoles - Transfert d'une dotation de l'Etat au titre la Politique de la Ville

**Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n°3	27/11/2024	Favorable unanime

**Résumé :**

La Ville ayant perçu une subvention pour le développement de la Cité éducative, subvention non consommée pour 24 600 €, il est proposé de reverser cette subvention à la Caisse des Ecoles, pour soutenir le fonctionnement du PRE sur le périmètre étendu de la Cité Educative.

La Ville de Besançon a perçu en 2024 une subvention de 29 600 € au titre de la Dotation Politique de la Ville pour l'extension de la Cité Educative, répartie comme suit :

- recrutement poste de préfiguration : 13 000 € ;
- financement projets en démarrage : 16 600 €.

En raison du désistement du candidat retenu fin septembre, il n'y aura ni recrutement ni développement d'actions avant janvier 2025. La seule dépense réalisée concerne l'organisation d'une journée de formation pour les professionnels (Journée Parentalité du 13 novembre 2024) pour un montant d'environ 5 000 €.

Dans la logique des projets de la Cité Educative, il est proposé d'utiliser les crédits restants (24 600 €) pour verser une subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles de sorte à renforcer l'action du Programme de Réussite Educative (PRE) sur les quartiers labellisés.

Les crédits seront prélevés sur la ligne de crédit 65.213.657364.0022232.21100.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur le versement exceptionnel de la subvention Cité Educative de 24 600 € à la Caisse des Ecoles au titre du budget 2024,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Françoise PRESSE  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BESANÇON ET LA CAISSE DES ECOLES**

**VERSEMENT D'UN SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

**Entre :**

La Ville de Besançon  
2 rue Mégevand – 25034 BESANCON CEDEX,  
Représentée par sa Maire, Anne VIGNOT, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

**Et :**

La Caisse des Ecoles de Besançon, représentée par sa vice-président, Claudine CAULET, domiciliée au centre administratif municipal 2 rue Mégevand, autorisé par le Conseil d'Administration le 2 septembre 2020,

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,  
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**Contexte :**

La Caisse des Ecoles est le support de gestion du Programme de Réussite Educative, dispositif destiné à accompagner de façon individuelle des enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de grande fragilité.

Une subvention de 24 600 euros a été versée à la Ville en 2024 dans la cadre de l'extension de la Cité Educative, notamment pour le financement d'un poste de préfigurateur de cette extension. Toutefois, les aléas de la procédure de recrutement n'ont pas permis de réaliser cette dépense et cette somme est reversée par la Ville à la Caisse des Ecoles, dans le cadre du renforcement de l'action du Programme de Réussite Educative sur le périmètre des quartiers QPV et de la Cité Educative.

**Il a été convenu d'un commun accord ce qui suit :**

**Article 1 : Objet :**

La Cité Educative soutient, par le biais d'une subvention politique de la ville, l'activité du Programme de Réussite Educative dans les quartiers prioritaires.

La Ville a, dans le cadre de l'extension de la Cité Educative, perçu exceptionnellement une subvention au titre de 2024, dont 24 600 euros sont dédiés à cette activité.

**Article 2 : Versement d'une subvention :**

La Ville de Besançon verse à la Caisse des Ecoles une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2024 une subvention de 24 600 € (vingt-quatre mille six cent euros).

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Besançon.

*Fait à Besançon en trois exemplaires,  
Le*

Pour la Caisse des Ecoles,  
La Vice-Président,

Claudine CAULET

Pour la Ville de Besançon,  
La Maire,

Anne VIGNOT